

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC POUR L'APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2023-2028 DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE

La Communauté urbaine de Dunkerque s'est engagée dans une démarche d'actualisation de son Plan Air Climat Energie Territorial qui a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte et d'adaptation face au dérèglement climatique.

Par délibération en date du 19 décembre 2022, le Conseil Communautaire a arrêté un projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2023-2028 qui a été coconstruit avec les acteurs du territoire intercommunal.

Dans le cadre de la procédure d'adoption de son PCAET et après avoir sollicité les avis réglementaires du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional ainsi que de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), le projet de plan actualisé est soumis à une consultation du public dématérialisée du mardi 1^{er} aout 2023 9H00 jusqu'au dimanche 19 septembre à 17H00 pour obtenir l'avis des habitants sur le document.

Le public pourra prendre connaissance de l'ensemble des documents composant le PCAET 2023-2028 par voie dématérialisée sur le site *Changer la vie ensemble* : <https://www.changer-la-vie-ensemble.com/plan-climat-air-energie-territorial>

Les documents mis à disposition du public incluront à minima :

- Le PCAET incluant le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions
- Le rapport d'évaluation environnementale de la stratégie et du programme d'actions
- La délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022 arrêtant le projet du PCAET
- Les avis de l'autorité environnementale et des services de l'Etat sur le projet

Un registre dématérialisé est également mis à disposition du public pour recueillir ses avis sur le même site : <https://www.changer-la-vie-ensemble.com/consultation-publique-PCAET>

Les observations devront être adressées au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique à savoir le dimanche 19 septembre 2023 à 17h00.

À l'issue de la procédure, le conseil communautaire de la Communauté urbaine de Dunkerque se prononcera par délibération sur le PCAET éventuellement modifié, pour tenir compte des observations du public.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté Urbaine de Dunkerque au numéro suivant : 03.28.62.70.00.